

## **ÉTATS-UNIS**

### **Pendant sa visite en Chine, le président George W. Bush devrait songer à l'exécution imminente d'Alexander Williams aux États-Unis**

*Index AI : AMR 51/037/02*

« Alors que le président George W. Bush se trouve en Chine, où il a déclaré hier qu'aucune nation ne pouvait déroger aux principes attachés à la dignité humaine, il devrait songer au fait qu'une exécution prévue la semaine prochaine aux États-Unis serait illégale en Chine et qu'elle n'aurait pas lieu dans la plupart des pays du monde », a souligné ce jour (jeudi 21 février 2002) Amnesty International.

Alexander Williams doit être exécuté par injection létale lundi, dans l'État de Géorgie, pour un crime commis alors qu'il était âgé de dix-sept ans. Or, le droit international interdit l'application de la peine capitale aux mineurs délinquants (les personnes accusées ou reconnues coupables d'infractions perpétrées alors qu'elles avaient moins de dix-huit ans). Bien que la majorité des condamnés à mort exécutés chaque année dans le monde soient tués en Chine, ce pays a aboli la peine de mort pour les mineurs délinquants en mars 1997, conformément à ses engagements internationaux.

« Depuis lors, les États-Unis persistent en revanche à manquer à leurs obligations internationales concernant cette question fondamentale relative aux droits humains », a déploré Amnesty International, en faisant observer qu'au cours des cinq dernières années, les autorités américaines avaient ôté la vie à neuf personnes condamnées à mort pour des crimes perpétrés alors qu'elles avaient moins de dix-huit ans, ce qui représente 60 p. cent des exécutions de mineurs délinquants recensées dans le monde entier durant cette période.

Avant son départ pour la Chine, le président George W. Bush a déclaré à ses concitoyens qu'il allait exhorter les dirigeants chinois à « reconnaître les principes universels attachés à la dignité humaine [...] ainsi que les droits de chaque individu et la valeur de chaque vie ».

« Dans les jours à venir, le président des États-Unis devrait intervenir dans le même esprit en vue d'empêcher dans son pays une exécution qui bafouerait les principes communément admis en matière de justice

et de dignité humaine », a estimé Amnesty International. L'organisation a écrit hier à George W. Bush pour l'appeler à intervenir en faveur d'Alexander Williams.

« L'exécution de cet homme ne bafouerait pas seulement les normes internationales pour une question d'âge, a poursuivi l'organisation de défense des droits humains. Alexander Williams a en effet été privé de son droit à une assistance judiciaire appropriée, et il souffre de grave troubles mentaux, pour lesquels il est soumis à un traitement forcé dans le couloir de la mort. »

Alexander Williams devait être exécuté hier, mais le Comité des grâces et des libérations conditionnelles de la Géorgie lui a accordé un sursis jusqu'au 25 février, afin de disposer de davantage de temps pour examiner son cas. Ce type de mesure est rare en Géorgie, où cinq condamnés à mort ont été tués au cours des quatre derniers mois.

« De toute évidence, les membres du Comité se sentent tenus de prendre la bonne décision, a indiqué Amnesty International. Un appel à la clémence émanant du président de leur pays aurait un poids considérable, et pourrait constituer l'élément déterminant qui leur donnera le courage de commuer la condamnation à mort d'Alexander Williams. »

### **Complément d'information**

Lors de son procès, Alexander Williams a été représenté par un avocat qui n'a mené aucune investigation sur les antécédents de son client, et a omis de présenter au jury des éléments essentiels pouvant être invoqués à titre de circonstances atténuantes. En l'an 2000, cinq des huit membres du jury initial toujours en vie ont signé des déclarations sous serment indiquant qu'ils n'auraient pas opté pour la peine de mort s'ils avaient été informés des troubles mentaux dont souffrait Alexander Williams et des violences qu'il avait subies pendant son enfance.

Les troubles mentaux de cet homme, qui est notamment atteint de schizophrénie paranoïde, se sont aggravés au cours des quinze années qu'il a passées dans le couloir de la mort. Un recours formé devant la Cour suprême des États-Unis en faveur d'Alexander Williams fait valoir qu'il a été rendu « artificiellement sain d'esprit » par traitement forcé. Or, l'exécution d'un

individu en état de démence est contraire à la Constitution des États-Unis.

Hier, la Haut Commissaire aux droits de l'homme des Nations unies, Mary Robinson, a demandé instamment que la sentence capitale d'Alexander Williams soit commuée. Son intervention fait suite à celles de deux Rapporteurs spéciaux des Nations unies, de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, de l'Union européenne (UE) et du Conseil de l'Europe. De nombreux appels à la clémence ont également été lancés aux États-Unis mêmes, notamment par le *Children's Defense Fund* (Fonds de défense de l'enfance), l'*US National Alliance for the Mentally Ill* (Alliance américaine pour les malades mentaux) et l'*American Bar Association* (ABA, Association des avocats américains).

D'après les informations recueillies par Amnesty International, depuis mars 1997, 15 mineurs délinquants ont été exécutés dans le monde entier : 9 aux États-Unis, un en République démocratique du Congo (RDC), trois en Iran et deux au Pakistan. En décembre 2001, le président pakistanais, Parvez Moucharraf, a indiqué à l'organisation qu'il allait commuer les peines de tous les jeunes délinquants emprisonnés sous le coup de condamnations à mort dans son pays. ●

**Vous pouvez consulter la lettre adressée au président George W. Bush sur notre site web, à l'adresse suivante :**  
<http://web.amnesty.org/ai.nsf/recent/amr510382002>

**Pour obtenir de plus amples informations sur ce condamné à mort, veuillez vous référer au document intitulé *USA. Crying out for Clemency: The case of Alexander Williams, mentally ill child offender facing execution* [États-Unis. Quand la clémence s'impose : le cas d'Alexander Williams, mineur délinquant affecté de troubles mentaux menacé d'exécution] (AMR 51/139/00, septembre 2000), consultable sur notre site web à l'adresse suivante :**  
<http://web.amnesty.org/ai.nsf/Index/AMR511392000?OpenDocument&of=COUNTRIES\USA>

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web :**  
<http://www.amnesty.org>